

PROCÈS-VERBAL -CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19h02, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Sébastien UGGERI, le premier adjoint au Maire.

Sébastien UGGERI : Il n'y aura pas de retransmission de la séance et des débats, via les réseaux sociaux.

Christine LEBONTE : C'est un souci, en termes de communication.

Sébastien UGGERI : Bah ça dépend de ce que tu évoques.

Christine LE BONTE : Non, Ah bah oui, mais je maintiens quand même.

Sébastien UGGERI : Oui mais, bien sûr, bon écoute-moi, on m'a expliqué, en Préfecture, qu'il y a une prise de risque, voilà, après je ne souhaite pas prendre cette prise de risque, je te rejoins c'est ce que je leur ai dit que le Conseil Municipal est consultable et même pour aller voir.

Christine LE BONTE : Monsieur LEFRAND ne se gêne pas.

Sébastien UGGERI : Je ne suis pas Monsieur LEFRAND, tu me pardonneras.

Christine LEBONTE : Tu pourrais, tu pourrais (rire).

Sébastien UGGERI : Je pourrais ?

Christine LEBONTE : Bah non, ce que je veux dire en matière de règles, il y a des règles.

Sébastien UGGERI : oui, oui.

Christine LEBONTE : donc on prend le risque d'invalidation de l'élection.

Sébastien UGGERI : c'est ça mais oui je suis d'accord.

Christine LEBONTE : mais il en faut. J'ai fait plusieurs tentatives d'invalidation.

Sébastien UGGERI : je reste, on reste une petite commune, on s'est posé la question très sincèrement, vu le nombre de visites sur les derniers Conseils Municipaux je ne suis pas sûr que ça a un impact extraordinaire. Je te rejoins, ils sont de toute façon disponibles sur les comptes rendus et encore une fois il faut avoir du monde j'ai déjà évoqué tout ça avec la Préfecture, on a choisi de pas prendre de risque quel qu'il soit, ça ne changera pas je pense grand-chose à la face du monde et à nos habitants de Grossœuvre donc effectivement celui-ci est le prochain qui aura lieu avant les élections au mois de mars.

Christine LEBONTE : le prochain sera en mars ?

Sébastien UGGERI : non, j'ai dit avant le mois de mars avant les élections.

Christine LEBONTE : ça veut dire qu'on fera la discussion budgétaire avant les élections ?

Sébastien UGGERI : je n'en sais rien, je ne sais pas, il faut que je regarde, sincèrement en termes de loi la clôture du budget, comment ça se passe si elle est à faire avant les élections ? je pense que oui, ça me paraîtra logique donc ça sera peut-être bien le prochain Conseil Municipal effectivement je dis peut-être avec la clôture budgétaire.

Christine LEBONTE : d'accord, alors j'émets un vœu qui n'est qu'un vœu je pensais, je pense que je vais essayer d'avoir les documents clôturés à la fin janvier comme d'habitude du grand livre ?

Sébastien UGGERI : bien sûr, c'est noté.

Christine LE BONTE : donc je le redemanderai ?

Sébastien UGGERI : ça marche, je fais l'appel ? alors, je vais prendre dans la liste que j'ai là !

Etaient présents : François ROUSSARD, Christine LE BONTÉ, Mariana NÉHOU, Valérie LEMAÎTRE, Marianne MAILLARD, Sébastien UGGERI, Sébastien LAVANDIER, Marion MAKARA, David LEFEBVRE, Sophie DELAHAYE arrivée à 19h13.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Gabrielle BROCHAND-DULAC ayant donné pouvoir à Sébastien UGGERI, Nicole BROUT ayant donné pouvoir à Sophie DELAHAYE, Emmanuel CROTEAU ayant donné pouvoir à Mariana NEHOU, Séphora PENCRAINE, Cédric RENAUD ayant donné pouvoir à Marianne MAILLARD,

Date de la convocation : 10/12/2025

Marianne MAILLARD a été désigné(e) secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Validation et signature du procès-verbal du 29/09/2025,
- 2 – Décision modificative (pour abonder le chapitre 011 / compte 611),
- 3 – Approbation du nouveau contrat de location / Salle d'activités communales « *Etienne Rayer* »,
- 4 – Revalorisation annuelle des tarifs de la cantine,
- 5 – Remboursement « *trop perçus* » / restauration scolaire / année 2024-2025,
- 6 – Questions diverses

Sébastien UGGERI : Lors du dernier Conseil Municipal Christine, tu nous as demandé, les effectifs de l'école, de la cantine et la répartition par classe des élèves.

Christine LE BONTE : oui.

Sébastien UGGERI : des élèves, je te les donne.

Christine LEBONTE : on commence par, ah d'accord, comme tu veux, fait comme tu veux.

Sébastien UGGERI : c'était pour le compte rendu, c'était pour boucler le conseil municipal de la fois dernière et avoir son adoption. Il y a 161 enfants à l'école de GROSSEOEUVRE dont 25 en petite section, 19 en moyenne section et 14 en grande section pour la partie maternelle, **15 CP, 25 CE1, 19 CE2, 29 CM1, 17 CM2.**

Christine LE BONTE : attend, excuse-moi.

Sébastien UGGERI : vas-y, dis-moi ou tu en es ?

Christine LE BONTE : CM1

Sébastien UGGERI : CM1 29, CM2 17.

Et pour ce qui est de la cantine nous sommes à une moyenne de 125 repas jour.

Sébastien LAVANDIER : Ça fait une bonne participation.

Sébastien UGGERI : oui, alors là, on s'aperçoit effectivement que la cantine est quelque chose qui a tout son intérêt d'être, voilà avez-vous des questions ?

Christine LEBONTE : combien de service pour la quantité ?

Sébastien UGGERI : 125 en moyenne.

Christine LEBONTE : Non mais, il y a des roulements, il y a deux services ?

Sébastien UGGERI : deux services donc c'est la différence par rapport à l'année dernière c'est que nous sommes passés à 2 services.

Christine LEBONTE : vous étiez à trois l'année dernière ?

Sébastien UGGERI : oui.

Mariana NEHOU : y a combien d'inscrits sinon à l'année à la cantine ? car la 125 c'est une moyenne, où ?

Sébastien UGGERI : je n'ai pas pris le nombre d'inscrit, je n'ai franchement pas pris le nombre d'inscrits franchement, pratiquement et quasiment, la totalité des enfants vu ce qu'il est annoncé aux parents que en cas de problème il est plus simple qu'il soit inscrit à l'avance voilà je n'ai pas de chiffre je n'ai pas pensé à prendre le chiffre.

1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2025 :

Sébastien UGGERI : Avez-vous d'autres questions ou remarques par rapport à ce Conseil municipal ? non ? Je vous propose de passer au vote.

Christine LE BONTE : au vote de quoi ?

Sébastien UGGERI : à la validation, pardon. Je reprends exactement les termes à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2025, sans avis contraire et ou à la demande de correction le procès-verbal du 29 septembre est adopté, validé dans l'état.

Christine LE BONTE : je voulais faire des remarques.

Sébastien UGGERI : Comment ?

Christine LE BONTE : C'est maintenant que je parle ?

Sébastien UGGERI : Oui, j'ai demandé ?

Christine LE BONTE : non mais je n'ai pas entendu la fin de la phrase, je ne voulais pas interrompre.

Sébastien UGGERI : Ce n'est pas grave.

Christine LE BONTE : j'ai été stupéfaite !

Sébastien UGGERI : D'accord de quoi ?

Christine LE BONTE : parce que c'est ce que je demandais, il y a 5 ans et demi donc un compte rendu complet sans interprétation des conversations qui ont eu lieu, donc voilà, j'ai revérifié tout ceux d'avant c'était des délibérations envoyées à la préfecture c'étaient des interprétations, c'était... Eh Ben c'est le premier que je peux voter avec bonheur ;

Sébastien UGGERI : Nous te remercions.

Christine LE BONTE : je vous en remercie ! néanmoins !

Sébastien UGGERI : Ah !

Christine LE BONTE : oui ! et là j'aurais préféré que je puisse le dire quand même, il y a, je ne sais combien de fautes d'orthographe et ça c'est quand même, ça ne peut pas être publié donc il faudrait les reprendre. Je ne vais pas les corriger mais vraiment faut faire attention parce que c'est publié mais il y a vraiment beaucoup, beaucoup, ce n'est pas deux, trois et ça c'est notamment quand je parle ça me fait drôle, d'accord ? Bon, ça peut arriver mais je pense qu'il faut absolument que ça soit relu parce qu'il faut que ce soit nickel, oui pour notre image.

Sébastien UGGERI : et bien merci pour ta remarque.

Christine LE BONTE : je pense que vous les avez vues ?

Sébastien UGGERI : oui, j'en ai vu certaine effectivement.

Christine LE BONTE : je n'ai pas cherché.

Sébastien UGGERI : certains outils de retranscription orale quand ils retranscrivent, puisque je pense que c'est là que tu as vu les fautes d'orthographe c'est dans les retranscriptions orales de ce qu'on a dit les uns les autres ?

Christine LE BONTE : Oui mais à ce moment pour moi, c'est le compte rendu.

Sébastien UGGERI : j'ai effectivement remarqué qu'il y avait quelques erreurs.

Christine LE BONTE : c'est le compte rendu ?

Sébastien UGGERI : Oui.

Christine LE BONTE : On est d'accord non mais des fois que j'ai mal compris.

Sébastien UGGERI : non.

Christine LE BONTE : c'est bien c'est un compte rendu, bien.

Sébastien LAVANDIER : il faut ramener un Becherel.

RIRE

Christine LE BONTE : non, non, les pluriels et tout ça, c'est ce et ceux ce n'est pas pareil et il y en a plusieurs comme ça ;

Sébastien UGGERI : ok

Christine LE BONTE : c'était une bonne idée, ça marche bien.

Sébastien UGGERI : merci de ta remarque bienveillante.

Christine LE BONTE : voilà !

Sébastien UGGERI : Adopté ?

Christine LE BONTE : Adopté !

Sébastien UGGERI : merci à vous.

ADOpte : À l'unanimité des membres présents.

Sébastien UGGERI : de toute façon effectivement, on n'a pas le choix, sinon à un moment donné on va bloquer certaines choses.

Christine LE BONTE : on est bien d'accord.

Sébastien UGGERI : merci à vous.

2 - Délibération – Décision modificative (pour abonder le chapitre 011 / compte 611) :

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Sophie DELAHAYE s'installe à 19h13.

Cette décision modificative se présente de la façon suivante :

Nous avions en dépenses de fonctionnement

Je te laisse t'installer

Alors suite à des erreurs d'imputations, on va être très clair.

Il a fallu réabonder un certain nombre de choses sur le chapitre 11 pour se faire nous avons pris au chapitre 12 sur les comptes :

6411 : 27 000 €

Christine LE BONTE : Attend, attend excuse moi je ne vois pas sur la trame.

Sébastien UGGERI : Là tu l'as en dépense.

Christine LE BONTE : page 1.

Sébastien UGGERI : Cette décision.

Christine LE BONTE : chapitre 12.

Sébastien UGGERI : voilà ça c'est.

Christine LE BONTE : 6411 d'accord ceux sont les numéros de compte.

Sébastien UGGERI : On a pris sur ces comptes-là 27000 €, 25000 € et 28000 € de manière à abonder le chapitre 11 compte 611 de 80000 € ce qui nous donne le chapitre 11 à + 80984 € vous me pardonnerez les centimes. Le chapitre 12 à 99605 €, le chapitre 14 à 11926 €, le 23 à 160842 €, le 42 à 16300 €, le 65 à 14755 € et le 66 à 6161 €.

Nous avons, nous nous sommes appuyés sur la trésorerie pour pouvoir faire ceci toute la délibération est de concomitance avec eux et ils nous ont validé cette possibilité.

Avez-vous des questions ?

Christine LE BONTE : c'était la formulation qui me posait problème, en fait c'est des charges de personnel qui sont transférées en ?

Sébastien UGGERI : c'est les charges de fonctionnement on reste dans la ...,

Christine LE BONTE : qui sont oui non, j'ai bien compris, qui sont transférées en prestation de service.

Sébastien UGGERI : Tout à fait.

Christine LE BONTE : Ça correspond par exemple aux charges de personnel qui était autrefois au ménage et qui ...

Sébastien UGGERI : Par exemple.

Christine LE BONTE : Qui sont remplacées et qui sont abondées sur le compte prestataire de service, voilà.

Sébastien UGGERI : tout à fait.

Christine LE BONTE : c'est la suite après qui m'a un peu surprise en fait, là quand tu l'as dit correctement en le disant ça vous donne des totaux, j'ai cru derrière que permettant ainsi d'augmenter les crédits budgétaires de la manière suivante, j'ai cru que c'était des augmentations, je n'avais pas compris cette phrase-là.

Sébastien UGGERI : Je l'ai dit effectivement car j'ai eu la même interprétation que toi au départ le plus peu prêter à confusion le 11 passe à 80 984 et le 12 descend à 99605 au lieu des je ne l'ai plus en tête 166 ou 176 de mémoire et on vous remet le 14, le 23 le 42 le 65 et le 66 ce qui vous donne un état tout simplement.

Christine LE BONTE : C'est bon mais moi je remarque c'est ce que j'avais dit l'année dernière moi j'en reviens toujours au carré des loisirs et que en fait si on rajoute les frais de ménage que l'on a aujourd'hui qu'on n'avait pas avant c'est le surcout non visible du carré des loisirs.

Sébastien UGGERI : C'est le surcout non visible écouter je vous ferai non je vais garder ça pour moi.

Christine LE BONTE : On aura un moment un état sur le carré des loisirs, annuel ?

Sébastien UGGERI : Un moment il y aura un état sur le carré des loisirs.

Christine LE BONTE : Un jour ! le compte rendu on a mis 5 ans ! on arrivera au carré des loisirs peut-être, un ?

Sébastien UGGERI : Peut-être que dans cinq en et demie tu auras le carré des loisirs.

Sébastien UGGERI : Avez-vous d'autres remarques d'autres questions ?

Je vous propose de passer aux votes.

Y a-t-il des contres ? des abstentions ? des pour ?

À l'unanimité des membres

Christine LE BONTE : De toute façon nous n'avons pas le choix.

Sébastien UGGERI : Heu ! de toute façon effectivement, on n'a pas le choix, sinon à un moment donné on va bloquer certaines choses.

On est bien d'accord.

Merci à vous.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 :

Compte 6411 : - 27 000 €

Compte 6413 : - 25 000 €

Compte 6218 : - 28 000 €

Chapitre 011 :

Compte 611 : + 80 000 €

Permettant ainsi d'augmenter les crédits budgétaires de la manière suivante :

Chapitre 011 = 80 984.02 €

Chapitre 012 = 99 605.76 €

Chapitre 014 = + 11 926 €

Chapitre 023 = 160 842.12 €

Chapitre 042 = + 16 300 €

Chapitre 65 = 14 755.18 €

Chapitre 66 = + 6 161.64 €

Il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

⇒ **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Détail du vote : Décision modificative (pour abonder le chapitre 011 / compte 611)			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	0

3 -Approbation du nouveau contrat de location / Salle d'activités communales « Etienne Rayer » :

Des mises à jour doivent être apportées au niveau de la présentation, du contenu et des tarifs du contrat de location de la salle d'activités communales « *Etienne Rayer* ». Il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Les élus ont été destinataires de son contenu :

Sébastien UGGERI : alors je reprends le contenu, je ne vais pas tout vous lire mais j'ai des modifications extrêmement à la marge sur son contenu

Est-ce que vous avez pu tous le lire ? Est-ce que vous avez des remarques sur la lecture que vous avez pu en faire ?

Christine LE BONTE : En fait, il s'agit d'enlever les tables et les chaises ?

Sébastien UGGERI : non , il s'agit de reprendre quand même la totalité du contrat , vous vous rendez compte qu'il a plus le même aspect que précédemment on s'est mis au niveau du contenu, on a rajouté tout ce qui est RGPD on a quand même toute la partie documents à fournir, revue les choses plus clairement, on a réexpliqué quand même les objectifs de location, on a rappelé le fait qu'on ne pouvait pas faire de sous location on a rappelé également tout ce qui était condition d'utilisation et notamment pour la partie nettoyage de la salle où on avait un kit à fournir de manière à s'assurer que ce soit les bons produits qui sont utilisés, l'annulation qui a changé aussi puisque aujourd'hui il y a des respects de délai d'annulation : 3 mois avant la date 100% remboursée, un mois avant la réservation ce sera 200 € de frais d'annulation de gardé, pour moins d'un mois de la réservation c'est 100% du tarif de location non 100%, ce qui correspond tout simplement à ce qui se fait aux alentours, on n'a pas réinventer quoi que ce soit.

Les modifications sont justement dans la remise des clés dans le chapitre suivant, je fais juste enlever responsable de la cantine à la 2e ligne et 4e ligne c'est une petite erreur qui s'était glissée donc la phrase devient la salle est accessible à partir du samedi matin 8 h du matin alors c'est ça aussi tiens d'ailleurs que nous avons précisé c'est l'heure exacte de remise des clés puisqu'il y avait des remises des clés de vendredi soir et qu'aujourd'hui ça ne sera plus possible le pourquoi du fait que ça ne soit pas possible c'est tout simplement une histoire d'assurance, les assurances de location démarrant le samedi.

Un état des lieux réalisé par l'employé communal, il était ajouté responsable de la cantine donc on a fait enlever responsable de la cantine, c'était une coquille et également dans la 2e phrase en dessous, on rappelle juste les règles effectivement du nombre de personnes qui peuvent être assises les utilisations liées au bruit à la console qui permet de limiter le bruit.

Nous rappelons les réglementations de tarifs qui sont là en rappel des règles pour les associations communales c'est toujours gratuit.

Nous rappelons également que tous les dégâts seront facturés, c'est écrit avec une petite faute, d'orthographe. Puis les assurances, la différence également aujourd'hui c'est que sans paiement, sans la totalité des documents aucune réservation ne sera faite, au préalable, ceci afin de ne pas avoir de location qui en fait comme ça a pu nous arriver n'était pas honoré on se retrouvait avec une salle qu'on aurait pu louer à une autre personne.

Christine LE BONTE : C'est-à-dire les chèques vont être retirés ? C'est quoi les délais pour avoir la salle ?

Sébastien UGGERI : aujourd'hui tu as un délai d'un an à un an et demi, il y a des réservations qui sont prises sans être réglées et on se retrouve à un mois de la réservation, on nous annonce qu'ils n'en ont plus besoin !

Sébastien LAVANDIER : Il faut obliger les gens à verser des arrhes, plutôt ?

Sébastien UGGERI : c'est la location enfin, c'est dans le contrat, aujourd'hui, la location est d'office réglable.

Mariana NEHOU : Je crois que le règlement ce n'est pas à nous ?

Sébastien UGGERI : le règlement aujourd'hui, ce sont les modifications, on aura d'autres occasions d'en parler ou de plus en plus on nous oblige à l'utilisation de la carte bleue, plus de liquidités disponibles possible en mairie.

On n'aura le plaisir de rediscuter de tout ça.

Avez-vous des remarques ?

Je vous propose donc d'approver le nouveau contrat de location de la salle d'activité Etienne Rayer tel qu'il a été présenté et dont un exemplaire sera joint à la délibération.

Il y a-t-il des abstentions, des contres, des pour ?

Tout le monde pour ? à l'unanimité. Merci à vous

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

⇒ **D'APPROUVER** le nouveau contrat de location de la salle d'activité « *Etienne Rayer* » tel qu'il leur a été présenté et dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

Détail du vote : <i>Approbation du nouveau contrat de location / Salle d'activités « Etienne Rayer »</i>			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	0

4 – Revalorisation annuelle des tarifs de la cantine :

Comme chaque année, les tarifs de la cantine doivent être révisés à cette période. Il est donc demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Aujourd'hui, nous sommes à 4,40€ du repas. Nous avons pris moins de 0,07€ d'augmentation par coût de repas cette année et la proposition qui était faite

Christine LE BONTE : Excusez-moi ?

Sébastien UGGERI : Oui.

Christine LE BONTE : En 2025 c'était combien ?

Sébastien UGGERI : 0,07€ à peine 7 centimes, je n'ai plus le chiffre tout à fait en tête.

Christine LE BONTE : C'est bien en décembre 2024 ?

Sébastien UGGERI : On est sur les contrats la dernière revalorisation, non, c'est sur cette année-là.

Christine LE BONTE : c'était avant le premier janvier ? Parce que j'ai cherché, je ne l'ai pas retrouvé.

Sébastien UGGERI : De quoi ?

Christine LE BONTE : la délibération.

Sébastien UGGERI : Sur la revalorisation ?

Christine LE BONTE : Oui mais je ne l'ai pas retrouvée, ça ne veut pas dire que je ne l'ai pas eue.

Sébastien UGGERI : Donc normalement, elle a lieu obligatoirement tous les ans ou en décembre ou en janvier

Christine LE BONTE : j'ai regardé, en novembre, il n'y en a pas eu et en janvier aussi, donc je n'ai pas retrouvé. C'est pour ça que je m'interrogeais ?

Sébastien UGGERI : Écoute, celle-ci on l'a là et donc il est proposé de ne pas revaloriser les tarifs à la hausse pour l'ensemble des familles de Grossœuvre sur l'année 2026. Avez-vous des remarques ? des questions ?

Christine LE BONTE : je remarque qu'on avait eu des discussions un peu vives l'année dernière enfin l'année dernière je ne m'en rappelle pas, je n'ai pas vu ça. Mais quand on était passé à 4,30€, quelque chose comme ça ?

Sébastien UGGERI : 4,40

Christine LE BONTE : Et donc ça veut dire que ça n'a pas été augmenté en 2025 parce que c'était en débat. Enfin toujours est-il ...

Sébastien UGGERI : Je ne vais pas donner de date car effectivement, je n'ai pas la dernière revalorisation qui a amené le tarif à 4,40.

Christine LE BONTE : On fait en fin décembre pour que ça démarre bien, dans celui de novembre, je n'ai pas trouvé. Donc mais on avait eu une discussion assez rude donc je pensais à une, puisque que c'était une « tendance », nous avait-on dit d'augmentation sur plusieurs années, je me réjouis que visiblement on puisse envisager de maintenir les repas au même montant

Sébastien UGGERI : Et bah nous aussi

Christine LE BONTE : Puisque que toute façon par ailleurs, on n'a pas vraiment fait d'investissement, alors autant que ça continue

Sébastien UGGERI : : Peut-être la raison de la non-augmentation en 2026. D'autres remarques ?

Non (général)

Sébastien UGGERI : : Je vous propose après avoir délibéré d'approuver les tarifs de la cantine et de les porter donc à 4.40€. Il y a-t-il des abstentions ? des contres ? Et bien à l'unanimité nous validons le maintien à 4,40€. Merci à vous !

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

⇒ **DE MAINTENIR les tarifs actuels de la cantine.**

Détail du vote : <i>Revalorisation annuelle des tarifs de la cantine</i>			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents :10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	0

5 – Remboursement « trop-perçus » / restauration scolaire / année 2024-2025 :

Il est fait part aux membres au conseil municipal que trois familles ont sollicité, auprès des services de la Mairie, des remboursements de trop-perçus au niveau de la cantine scolaire et ce, pour l'année 2024/2025.

Ces familles et ces montants réclamés sont les suivants :

- **Famille 1 : avoir de 8.80 € (leur enfant n'étant plus scolarisé à Grossœuvre)**
- **Famille 2 : avoir de 8.80 € (leur enfant n'étant plus scolarisé à Grossœuvre)**
- **Famille 3 : avoir de 39,60 € (famille de la Forêt-du-Parc ayant réservé, par erreur, des repas de cantine via le site du « Carré des Loisirs).**

Sébastien LAVANDIER : Comment c'est possible ?

Sébastien UGGERI : je vais vous l'expliquer.

Donc la famille 1 et 2 ont un avoir de 8,80€ : les enfants n'étant plus scolarisés à Grossoeuvre, partis au collège.

Les 2 premières familles, ça concerne la classe de CM2, deux absences de professeurs, les parents avaient réservé à l'avance et donc payés à l'avance.

La famille 3 : 39,60€, c'est à l'ouverture du Carré des loisirs, les parents réservent le mercredi 12h00 ou pendant les vacances scolaires les repas sur parascol et en fait en début d'année cette famille 3 a réservé la cantine de la Forêt-du-parc sur le parascol de Grossoeuvre. Donc, en fait quand ils vont se connecter sur parascol, pour les parents qui sont sur le Carré des loisirs Forêt-du-parc, Jumelles ou Prey, ont un onglet Grossoeuvre pour la partie périscolaire et vacances, et au moment de faire leur réservation cantine, ils n'ont pas modifié l'onglet ou se sont trompés dans cet onglet et ont pris à Grossoeuvre au lieu de la Forêt-du-parc, voilà pour l'explication.

Marion MAKARA : ça ne peut pas arriver aux gens sur la cantine ?

Sébastien UGGERI : Pourquoi ?

Marion MAKARA : Parce qu'on n'a qu'un onglet, enfin moi j'ai que l'onglet de Grossoeuvre

Sébastien UGGERI : Bah oui, parce que toi tu es de Grossoeuvre

Marion MAKARA : Par contre, j'ai une vision sur le périscolaire de la Forêt du Parc

Sébastien UGGERI : Mais tu ne peux pas d'inscrire sur le périscolaire d'à coté

Marion MAKARA : Si

Sébastien UGGERI : Ah ouais, aussi donc le problème pourrait aussi subvenir par là

Marion MAKARA : Donc je fais bien attention quand je réserve, mais ça peut arriver.

Sébastien UGGERI : Donc on n'est

Marion MAKARA : Donc ça pourrait encore arriver quoi

Sébastien UGGERI : Bah dans l'autre sens du coup ça veut dire....

Marion MAKARA : Bah non parce qu'en fait t'as pas forcément d'argent pour heu [...]

Sébastien UGGERI : Ah oui c'est ça

Marion MAKARA : Peut-être que l'erreur sera remarquée sur l'effectif ?

Sébastien UGGERI : Et JVS ne trouve pas de moyen de bloquer ce système. JVS qui est notre fournisseur informatique.

Sébastien UGGERI : D'autres questions, d'autres remarques ?

Il est demandé aux membres de l'assemblée de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le sujet ce que nous venons de faire après avoir délibéré.

De décider à titre exceptionnel d'accorder le remboursement de ces trop-perçus à ces 3 familles le remboursement sera effectué sous forme de virement directement sur les comptes bancaires respectifs de ces familles je vous demanderai donc d'approuver cette délibération y a-t-il des contres ? des abstentions ?

Et bien à l'unanimité pour,

Je vous remercie.

Mariana NEHOU : La famille de la forêt-du-parc nous on va les rembourser mais eux le doivent à la forêt-du-parc ?

Sébastien UGGERI : Oui alors ça, effectivement, c'est à la Forêt du Parc d'émettre leur titre en conséquence.

Détail du vote : Remboursement « trop-perçus » / Restauration scolaire / année 2024 - 2025

Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR 14	CONTRE	ABSTENTIONS

6 – Questions diverses :

Sébastien UGGERI : Avez-vous des questions ?

Christine LEBONTE : Moi j'ai une petite question qui m'est venue suite au rapport de la qualité de l'eau que j'ai reçu mais en fait je me suis rendu compte que les représentants de l'EPN l'ont reçu où ils vont les recevoir demain et je me suis interrogée qui est représentant de l'EPN pour Grossœuvre ?

Sébastien UGGERI : Qui est la commission eau ?

Christine LEBONTE : Non. Qui siège à la communauté d'agglo ?

Sébastien UGGERI : Madame le Maire.

Christine LEBONTE : Le titulaire et le suppléant ?

Sébastien UGGERI : Madame le Maire. Enfin, qui siège à quoi ?

Christine LEBONTE : À la communauté d'agglo. La demain, il y a une assemblée ?

Sébastien UGGERI : Gabrielle

Christine LEBONTE : Et il y a un suppléant ?

Sébastien UGGERI : Sophie, de mémoire.

Christine LEBONTE : Ah non, ça ne peut pas être une femme.

Sébastien UGGERI : Pourquoi, ça ne pourrait pas être une femme ?

Christine LEBONTE : C'est forcément parité ! Ce n'est pas dans les commissions, c'est à l'assemblée générale

Sébastien UGGERI : C'est au conseil communautaire

Christine LEBONTE : C'est au conseil communautaire

Sébastien UGGERI : Je ne sais pas, là, tu me prends de court, si ce n'est pas Sophie, de toute façon c'est Cédric puisque moi je ne peux pas y siéger

Christine LEBONTE : Et on ne sait pas ? Parce que quand même, ça fait un moment que Grossœuvre n'y va pas. Oui mais, il y a un suppléant, qui n'y va pas non plus

Sébastien UGGERI : Elle donne procuration ou pas

Christine LEBONTE : Oui mais enfin

Sébastien UGGERI : Donc en plus tu dis, il me semble qu'elle y était à la dernière d'ailleurs, attends

Christine LEBONTE : Non, non, elle n'y était pas, non, non, non, non. Non, elle n'y était pas, ce n'est pas le problème

Sophie DELAHAYE : Mais tu parles du conseil communautaire ou des commissions ?

Sébastien UGGERI : elle parle du conseil communautaire

Christine LEBONTE : Conseil communautaire

Sébastien UGGERI : Le conseil communautaire, là où il y a les votes. On est d'accord, conseil communautaire

Christine LEBONTE : Parce que je me suis dit quand même, on ne sait pas, qui, ça fait un moment, qu'il n'y a pas grand monde

Sébastien UGGERI : Bah « On ne sait pas qui » ? si on a tous votés autant que toi à la mise en place de la mandature, forcément que si

Christine LEBONTE : Et ça, ça ne me dit rien, alors, c'est pour ça que je vous demandais parce qu'il y a bien quelqu'un qui s'interroge pour savoir si, il va y aller ou pas avant de donner la procuration

Sébastien UGGERI : C'est à Gabrielle de s'interroger de si elle y va ou pas et de donner une procuration

Christine LEBONTE : Auprès de vous ?

Sébastien UGGERI : Auprès de nous, oui bien sûr

Christine LEBONTE : Auprès de vous aussi, vous êtes élus, si elle ne vient pas, si elle ne travaille pas à la mairie, vous êtes responsable aussi

Sébastien UGGERI : En fait, je ne vois pas où tu veux en venir. Mais oui, si tu veux, bien sûr on est là

Christine LEBONTE : Mais ce que je veux savoir c'est que nous n'avons pas de représentation à l'EPN, ce n'est pas moi, je ne peux pas l'être

Sébastien UGGERI : au conseil communautaire c'est de ça qu'on parle

Christine LEBONTE : Conseil communautaire

Sébastien UGGERI : Il n'y a pas de vote

Christine LEBONTE : c'est là où on prend les décisions importantes

Sébastien UGGERI : Il n'y a pas de vote à l'EPN, c'est ça que Christine est en train de dire, parce que Gabrielle n'y va pas. Mais je regarderais quand même car je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi sur le fait qu'elle ne n'y aille pas !

Christine LEBONTE : Ah bah si, tu verras, il y a un moment qu'elle n'y va pas... Ah bah peut-être qu'elle y sera demain

Sébastien UGGERI : Mais pourquoi tu dis que ça ne peut pas être une femme ? Au-delà de

Christine LEBONTE : Parce que c'est le principe, c'est le principe de l'alternance au conseil communautaire, c'est comme ça, c'est la loi

Sébastien UGGERI : Bah justement, ce n'est pas ce que j'ai lu, pour moi conseil communautaire

Christine LEBONTE : La question c'était posée avec M. Collomb

Sébastien UGGERI : Oui

Christine LEBONTE : C'est pour ça, que je l'avais étudié davantage

Sébastien UGGERI : Et bien pour moi, ce dont j'en avais compris c'est que ...

Sébastien LAVANDIER : ça a pu évoluer entre temps ?

Christine LE BONTE : Ah non, là ça n'a pas bougé, en fait cette règle, la loi date de 2014 puisque quand on a changé le [...] etc. On est passé dans les communes de plus de 1000 habitants et comme on est une grande commune, on n'a un suppléant, Jumelles n'a pas de suppléant. C'est très, très variable

Sébastien UGGERI : Ouais mais il me semblait que le suppléant devait justement, ou le remplaçant du même sexe que le ...

Christine LE BONTE : Ah non ! C'est parité obligatoire et si pareil, et il y a forcément

Sébastien UGGERI : Mais quand tu dis parité, il ne peut pas y avoir de parité au conseil communautaire ?

Christine LEBONTE : Bah non, pourquoi ?

Sébastien UGGERI : Bah si c'est les maires à la base ?

Christine LEBONTE : Bah puisque que les maires sont des hommes la plupart du temps

Sébastien UGGERI : Bah voilà donc ce n'est pas une histoire de ...

Christine LEBONTE : Et donc les suppléants ne siègent pas

Sébastien UGGERI : Alors c'est, oui alors, je ...

Christine LEBONTE : Les suppléants ne siège pas

Sébastien UGGERI : Mais la parité

Marion MAKARA : ça ne fait pas plus d'un an que vous ne l'avez pas vue puisque sur le compte rendu de juin, elle était présente Gabrielle

Christine LEBONTE : D'accord, bah je vais revérifier, je vous dirais les dates

Marion MAKARA : Nan mais j'en ai sorti un pour voir si elle était bel et bien absente

Sébastien UGGERI : Merci Marion. Après, ne donne pas les dates, on sait qu'elle n'est pas présente à toutes

Christine LEBONTE : Mais c'est important pour les petites communes rurales, je vous le dis, On regardera combien, il y en a eu

Sébastien UGGERI : Après, elle peut ...

Christine LEBONTE : C'est quand même important ! Moi je dis que ...

Sébastien UGGERI : Mais elle peut donner procuration

Christine LEBONTE : Je dis que du moment où on se présente, y compris les conseillers municipaux, c'est important, nous avons ...

Sébastien UGGERI : Tout à fait

Christine LEBONTE : C'est important, nous avons une responsabilité collective. Moi je n'y peux rien parce que

Sébastien UGGERI : Elle peut ne pas être présente et donner son pouvoir à un autre Maire

Christine LEBONTE : Oui mais ça n'a rien n'a voir pour un habitant de savoir que sa Maire ne va pas là où il y a le plus de chose qui se vote pour notre quotidien, c'est l'EPN : l'eau, les transports scolaires. Enfin l'EPN, c'est important. Et c'est important que nous représentions les gens. C'est mon avis. Voilà. Si elle se fait remplacer pour tout

Sébastien UGGERI : Il est entendu. Nous l'avons entendu. D'autres remarques sur l'eau ? Non parce que t'avais ...

Christine LEBONTE : Sur quoi, sur l'eau ?

Sébastien UGGERI : Oui, bah je ne sais pas puisque tu avais attaqué ...

Christine LEBONTE

Sébastien UGGERI : Mais, mais, puisque t'avais parlé de l'eau ...

Christine LEBONTE : Nan mais parce qu'on va recevoir là, et c'est dans les documents de l'agglo de demain et on n'a le rapport détaillé de 2025 pour l'année 2024, il n'est pas fameux et il est inquiétant pour l'avenir parce que ça va impacter fortement nos factures

Sébastien UGGERI : Ok, pas fameux dans quel sens ?

Christine LEBONTE : Et bah, on n'a du retard sur les investissements, sur les fuites d'eau et il va y avoir une redevance qui tiendra compte des indicateurs obtenues par la collectivité et donc

Sébastien UGGERI : Ce n'est pas tout de suite

Christine LEBONTE : ça ira entre 0.30 et 1. On n'est à 0.45 et ...

Sébastien LAVANDIER : Si l'eau est dégueulasse, la traiter va nous revenir plus chère

Sébastien UGGERI : Non mais ce n'est pas ça. En fait là, ce dont Christine parle c'est les fuites

Christine LEBONTE : Plus on a de fuites par exemples, plus ça va nous coûter cher

Sébastien LAVANDIER : Ah bah oui, normal

Christine LEBONTE : Et on n'a 35% de fuites sur le réseau et même plus sur notre secteur

Sébastien LAVANDIER : Je crois que d'ailleurs, ils avaient dit que la ville d'Évreux était une des villes avec le plus de fuite en France

Christine LEBONTE : Non, ce n'est pas tout à fait exact.

Sébastien UGGERI : Oui alors, ce que disent les journaux et la réalité, c'est une chose

Christine LEBONTE : La moyenne nationale c'est 18%

Sébastien UGGERI : Nous sommes sur une moyenne ...

Christine LEBONTE : Et là notre secteur ...

Sébastien LAVANDIER : Nous c'est 35%

Christine LEBONTE : Sur notre secteur sud, parce qu'il y a deux secteurs, il y a le GEA nord et il y a le sud.

Sur le sud, cette année, ça s'est aggravé, le rendement est passé à 64

Sébastien UGGERI : Ou c'est peut-être mieux compté

Christine LEBONTE : Comment ?

Sébastien UGGERI : Ou c'est peut-être mieux compté

Christine LEBONTE : Non, non, non, non, on n'a pas eu de ..., non, non, non. Après, je n'ai pas dit de bêtises

...

Sébastien UGGERI : Un petit peu mais tu as remarqué que je n'ai rien dit

Christine LEBONTE : Mais tu as remarqué que je travaille les dossiers, je travaille les dossiers

Sébastien UGGERI : Je n'ai rien dit

Christine LEBONTE : Mais là, on va prendre 20 centimes de mètre cube

Sébastien UGGERI : Oui en même temps, on n'est pas non plus une eau extrêmement chère, il faut quand même relativiser

Christine LEBONTE : Oui mais on va avoir les redevances qui vont augmenter

Sébastien UGGERI : Comment ?

Christine LEBONTE : On va avoir les redevances qui vont augmenter

Sébastien UGGERI : Mais les redevances sont les mêmes pour l'ensemble de la France

Christine LEBONTE : Parce qu'on est mauvais en rafraîchissement

Sébastien UGGERI : Non mais alors attention, tu parles de redevances d'états ou des redevances ...

Christine LEBONTE : Non du bassin, de l'agence de l'eau également, calculé sur nos indicateurs

Sébastien UGGERI : ça ce n'est pas pour tout de suite

Christine LEBONTE : ils sont mauvais

Sébastien UGGERI : ça ce n'est pas pour tout de suite

Christine LEBONTE : C'est pour 2026

Sébastien UGGERI : Heu ?

Christine LEBONTE : Si, si

Sébastien LAVANDIER : Peut-être que c'est pour faire peur aux gens ça

Sébastien UGGERI : Ce n'est pas la même chose que toi

Christine LEBONTE : ça a commencé en janvier 2025, parce qu'il fallait qu'on fasse

Sébastien UGGERI : Pour 2026, ce qui va arriver ce sont les subventions au contraire que nous allons pouvoir bénéficier pour remonter ce taux de rendement

Christine LEBONTE : Et les pénalités fiscales pour les ...

: Ah sur l'eau, bah je travaille sur l'eau parce que c'est ...

Séba

Sébastien UGGERI : Et les pénalités, tu regarderas bien, pour moi, elles n'arrivent pas en 2026 mais là où je te rejoins c'est qu'en tout cas, le rendement du réseau d'Évreux porte de Normandie, je te rejoins, pour moi, je dirais qu'il est insatisfaisant. On est d'accord. Faire à la louche, fabriquer 100L d'eau pour en jeter 30L, je te rejoins ce n'est pas tolérable.

Christine LEBONTE : 30, plutôt 36. Ça fait beaucoup et en plus, les indicateurs sont vraiment par rapport à l'eau prélevée.

Sébastien UGGERI : Bien sûr

Christine LEBONTE : Alors et pas à l'eau facturée

Sébastien UGGERI : Bah bien sur

Christine LEBONTE : car l'eau facturée a perdu 36%

Sébastien UGGERI : Parce que tu as toute la distance entre le prélevé et ce qui arrive chez l'habitant

Christine LEBONTE : Et quand même, il y a des relevés qui sont à 15% mais la moyenne nationale c'est 18%

Sébastien UGGERI : Je te rejoins

Christine LEBONTE : c'est resté pareil en 12 ans

Sébastien UGGERI : Pas tout à fait, l'ex-GEA d'ailleurs c'est ce qui sauve une partie de l'agglomération. C'est ce qu'est l'ex-GEA a quand même augmenté

Christine LEBONTE : Ils ont redressé d'1% mais au détriment de notre secteur quand même

Sébastien UGGERI : Alors, au détriment parce que nous sommes rattachés à 2018 et que les fins d'investissement qu'il y avait rattaché pour l'eau ...

Christine LEBONTE : Oui

Sébastien UGGERI : Depuis 2018

Christine LEBONTE : N'ont pas été compensés, depuis

Sébastien UGGERI : On est bien d'accord. Pour ce qui est de notre village, nous ne sommes pas trop mal lotis je n'ai pas les chiffres en tête mais le renouvellement de canalisation avait eu lieu justement en 2016 et 2017 donc nous ne sommes pas trop mal

Christine LEBONTE : Mais ce n'est pas ça, la qualité de l'eau ça dépend de tout

Sébastien UGGERI : mais je te rejoins je donne l'information jusqu'au bout

Christine LEBONTE : la chance qu'on va avoir c'est d'avoir un peu moins de coupures d'eau pour réparation d'urgence

Sébastien UGGERI : Mais ça c'est pareil

Christine LEBONTE : Mais ça c'est normal, il y en a beaucoup

Sébastien UGGERI : Mais parce qu'en fait

Christine LEBONTE : Dans le rapport pour la ...

Sébastien UGGERI : Pour tout te dire, pourquoi ...

Christine LEBONTE : je vois bien ce qu'il dit

Sébastien UGGERI : Mais pourquoi on n'en a eu nous beaucoup à Grossœuvre ? C'est qu'avant de refaire notamment la zone artisanale, nous avons demandé à ce que L'EPN nous fasse une campagne de recherche de fuite effectivement pour ce qui est de la zone artisanale. Mais pendant qu'ils étaient là, je leur ai demandé de me faire la totalité du village, c'est ce qui explique effectivement pendant 3 mois on a eu un laps de temps on a eu quelques coupures de fuite c'est juste que l'EPN fait un travail de campagne et recensement sur notre commune. Nous sommes en bout de réseau, nous sommes le dernier village sur le bras sur lequel nous sommes. Je trouvais normal de commencer par là et puis les services techniques nous ont suivi dans cette idée-là. Voilà, tant mieux pour Grossœuvre mais je te rejoins, il y a beaucoup trop de fuites sur l'EPN.

Christine LEBONTE : Non mais les habitants de Grossœuvre payeront quand même une facture

Sébastien UGGERI : Bien sûr

Sébastien UGGERI : Pas de questions diverses, le reste ne t'intéresse pas ?

Sébastien LAVANDIER : « Hors d'application du principe général de parité qui [...] du corps électoral, le remplaçant ne peut être de sexe différent »

Sébastien UGGERI : non mais c'est bien ce qu'il me semblait

Sébastien LAVANDIER : C'est une femme qui doit remplacer une femme

Sébastien UGGERI : C'est pour ça, que c'est bien ce qu'il me semblait, donc c'est pour moi Sophie qui est bien remplaçante de Gabrielle ;

Qu'est-ce que nous avons comme informations ? Nous avons tenu une remise de trophée de livres pour le Carré des loisirs donc nous avons une remise de trophées de livres ...

Christine LEBONTE : Une remise ?

Sébastien UGGERI : alors ça s'appelle je vais essayer de prendre les bons termes ça s'est appelé 50 livres pour le plaisir nous ne l'avons pas publié pour la même raison que je vous ai expliqué tout à l'heure ça s'appelle donc 50 livres pour le plaisir je pourrais vous montrer les photos si ça vous intéresse nous avons donc obtenu ces 50 livres à l'AMRF27, l'association des maires ruraux de France. Nous avons participé à un questionnaire et nous avons fait partie des 10 communes retenues et nous sommes allés à cette remise de prix cette semaine donc c'est 50 superbes livres pour le Carré des loisirs voilà pour une valeur je l'aie plus en tête mais quasiment de 600€ de mémoire donc ceux sont des livres qui seront mis à disposition du Carré des loisirs et des enfants quand ils viendront au Carré voilà ça c'était la petite nouvelle du Carré des loisirs.

Nous avions notre association d'anciens combattants et prisonniers de guerre dont nous avons ce soir 2 membres du Conseil qui viennent de terminer la réunion qui étaient sans possibilité de reprise personne ne souhaitait au niveau des anciens combattants reprendre l'association et nous avons réussi à trouver Monsieur Cornu que nous remercions et qui va reprendre la présidence de l'association des anciens combattants donc voilà Marianne, Christine éventuellement tu étais aussi ?

Christine LEBONTE : Oui, je suis la secrétaire

Sébastien UGGERI : d'accord, tu as été réélue secrétaire. Est-ce que vous avez des remarques en tout cas c'est une bonne chose à titre personnel que cette association continue à Grossoeuvre nous avons peur que nos porte-drapeaux nous quittent, il aurait été dommage après avoir travaillé sur cette mandature et d'avoir fait revenir les enfants que ça soit de l'autre côté les porte-drapeaux qui disparaissent et que l'association disparaîsse parce que c'est une association qui ..

Christine LEBONTE : Alors je voudrais c'est juste rajouter que malgré tout le problème persiste. Le problème c'est que le nombre d'adhérents diminue parce qu'ils décèdent et que nous n'avons pas du tout de renouvellement.

Sébastien LAVANDIER : De toute façon, c'est un peu le sens de l'histoire

Christine LEBONTE : oui mais enfin en même temps, j'y suis, je ne suis pas ancienne combattante

Sébastien UGGERI : Marianne y est, elle n'est pas ancienne combattante ..

Christine LEBONTE : L'idée c'est quand même de participer au travail de mémoire, au devoir de mémoire, je pense que c'est surtout pour ça que j'y suis allée pour les soutenir parce qu'ils étaient vieillissants et c'est vrai que ça les a bien aidés. Mais pour moi, c'est très important.

Sébastien UGGERI : Alors, je te rejoins

Christine LEBONTE : C'est la citoyenneté

Sébastien UGGERI : Nous te rejoignons sur le sujet, je pense que sur la prochaine mandature, il y aura des communications faites là-dessus, sache que nous travaillons également pour essayer d'avoir de jeunes porte-drapeaux, plus jeune porte-drapeau. Voilà, je ne m'étendrai pas plus sur le sujet pour l'instant la chose n'étant pas conclue.

Christine LEBONTE : Non, non mais c'est vrai que aussi la difficulté c'est peut-être les jeunes mais ils sont quand même assez sensibles parce que ... Enfin pour les familles qui sont engagées la difficulté c'est qu'ils nous quittent pour faire leurs études.

Sébastien UGGERI : Bien sûr, quand j'ai dit plus jeunes, je n'ai pas voulu dire forcément des jeunes. J'ai dit que nous travaillons actuellement pour pouvoir rechercher, en tout cas nous sommes en contact avec certaines personnes pour pouvoir effectivement apporter du soutien aux portes drapeaux. Voilà, on là à Grossoeuvre, ce n'est pas le cas de toutes les communes, nous on l'a à Grossoeuvre, on n'a travaillé ... Marianne, pour être honnête, il faut rendre à César ce qui est à César, Marianne a énormément travailler sur le sujet ces derniers mois de manière à trouver quelqu'un et nous nous en félicitons d'avoir cette association qui effectivement perdure à Grossoeuvre. Voilà.

Et puis dernière touche pour finir une petite note de positivité, nous avons eu une naissance sur Grossoeuvre, je n'ai pas le prénom

Sophie DELAHAYE : un garçon, **Wayatt DIDIER**

Sébastien UGGERI : donc nous avons eu un petit garçon qui est né sur la commune ce mois-ci ce n'était pas arrivé depuis 2013

Sophie DELAHAYE : donc la maman va bien, le petit garçon va bien, on a fait une petite carte cadeau

Sébastien UGGERI : Effectivement c'est ça, il est bien né à Grossœuvre et non à l'hôpital, nos enfants sont de Grossoeuvre mais effectivement ils naissent à l'hôpital d'Évreux ou dans d'autres maternités mais donc depuis 2013 il n'y avait pas eu de naissance sur le territoire de Grossoeuvre.

Mariana NEHOU : Il a des frères et sœurs ce petit garçon ?

Sophie DELAHAYE : Il a un frère aîné, j'ai moi-même fait l'appel ici et le papa était super content, il a été super touché et il n'en revenait pas, il m'a dit « franchement, c'est gentil »

Sébastien LAVANDIER : Mais du coup, qu'est-ce que ça donne ?

Sébastien UGGERI : Rien, c'est juste une touche au moment de Noël. C'est toujours rigolo d'avoir une naissance dans la commune.

Sébastien LAVANDIER : C'est tout récent ?

Sophie DELAHAYE : Oui, il est né fin novembre.

Sébastien UGGERI : Voilà, pas d'autres questions ? Remarques ? François, vous parlez un peu du SIEGE 27 ?

François ROUSSARD : Oui, j'étais à la réunion du SIEGE 27 en tant que représentant de la commune, il y a un suppléant aussi mais quand je peux y aller, j'y vais. On était 333 présents, il y avait le quorum, je ne sais plus combien on est d'inscrits. Ils ont parlé des comptes, des investissements, du parc photovoltaïque qui s'ouvre. Puisque maintenant le SIEGE 27 a mis des billes en intermédiaire d'une scène. Il y a des gens qui disent que le SIEGE 27 est plus là pour le réseau électrique que le gaz. Mais bon, maintenant, avec la transition écologique, ils sont obligés de tenter un peu. Donc là-dessus c'est bien, mais d'un autre côté, ils avaient investi aussi ... C'était eux qui étaient à l'origine du lancement des voitures

Sébastien UGGERI : Hydrogènes

François ROUSSARD : Hydrogènes

Sébastien UGGERI : qui sont sur la zone de Carrefour

François ROUSSARD : 3 stations ont été faites dans l'Eure mais qui vont être abandonnées parce que ça ne marche pas, il y a aucun constructeur qui veulent lancer ces voitures ; les pôles d'exploitations sont trop chers donc ils préfèrent arrêter plutôt que de continuer.

Ils ont parlé du tarif au départ quand ils ont ouvert ça, c'était 12€ en tonnes ou autres quantités, le gasoil c'est en litre, Ils en étaient arrivés à 38 ou 43 depuis que c'est ouvert, et donc les coûts d'exploitation coûtent trop cher. Donc ils vont démonter.

Marion MAKARA : Il n'y a pas des bus qui roulent à ça ?

François ROUSSARD : Si.

Sinon, on a parlé de l'éclairage public, les concessionnaires qui s'occupent de l'entretien des éclairages publics se plaignent qu'ils ont trop de déplacements pour régler les horloges parce qu'avec l'écologie, il ne faut pas éclairer certaines choses et éclairer d'autres ... Donc ils sont trop sollicités pour aller régler les horloges donc ils voudraient être facturés 35€ à chaque fois qu'on les fait venir pour un réglage d'horloge. C'est actuellement en pourparlers, le SIEGE 27 envisage de lancer une étude pour remplacer le système actuel comme on a avec les horloges astronomiques par un système avec lequel on pourrait modifier nous-mêmes, avec un téléphone.

Sébastien UGGERI : Ce que je demande depuis un certain temps

François ROUSSARD : Voilà, donc c'est lancé. Alors c'est vrai que dans le temps, nous, on était mécaniques, on avait la main, on faisait ce qu'on voulait. Bon, sauf entre l'heure d'été et l'heure d'hiver, il fallait quelqu'un pour faire toutes les maintenances, ce qui est automatique avec le système actuel.

Sébastien UGGERI : Pour ce qui est de l'éclairage public, on a fait 50% de changement en LED donc 50% de la commune aujourd'hui est passé en LED ? c'est pour ça que vous remarquez qu'il y a des lumières blanches et des lumières encore orange étant les anciennes au sodium.

François ROUSSARD : c'est ça oui

Sébastien UGGERI : donc voilà ça c'est en investissement de l'année. On verra sur l'année prochaine ce qu'il en est. Ça a été fait au mois d'octobre si je ne dis pas de bêtises

Christine LEBONTE : En parti financé par le SIEGE 27

Sébastien UGGERI : En partie financé par le SIEGE 27, nous avons financé 20% du remplacement.

Sébastien LAVANDIER : C'est quoi le coût à peu près pour la moitié du parc ? C'est cher ?

Sébastien UGGERI : De mémoire, c'est 6000€, je crois

François ROUSSARD : On a budgétisé 20000.

Sébastien LAVANDIER : C'est 20 000 pour la totalité

Sébastien UGGERI : Pour moi, 20 000 c'est la totalité de l'opération.

Sébastien LAVANDIER : Qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas tout fait d'un coup ?

François ROUSSARD : On ne peut pas, on ne peut pas dire « la commune, on veut tout....

Christine LEBONTE : Non, non, parce que c'est chacun son tour

François ROUSSARD : Il y a une enveloppe donc il faut que tout le monde reçoive

Sébastien LAVANDIER : Donc là pour Grossœuvre, on n'a pu faire que ça ?

Sébastien UGGERI : Voilà alors

Christine LEBONTE : Bah elle aura le droit une autre année ...

François ROUSSARD : Voilà c'est comme ça

Sébastien UGGERI : Et on sait déjà qu'on n'y aura pas le droit en 2026, donc on est réinscrit pour le programme d'ores et déjà en 2027.

François ROUSSARD : parce que c'est un petit peu le cheval de bataille entre toutes les communes, parce que les enfouissements de réseau, les grosses communes l'ont déjà fait. Il y a encore de la demande mais, c'est plus ça.

Sébastien UGGERI : Voilà

François ROUSSARD : Puis, il faut savoir que le siège les dotations et tout, ils sont comme tout le monde, ils n'ont plus d'économies donc moins de dotations. C'est un ensemble. Sinon, ils sont 48 personnes travaillant au SIEGE27, les départs en retraite sont remplacés, ils renouvèlent et créent de nouveaux postes puisqu'ils prennent de nouvelles compétences. Ça devient quand même une bonne boutique.

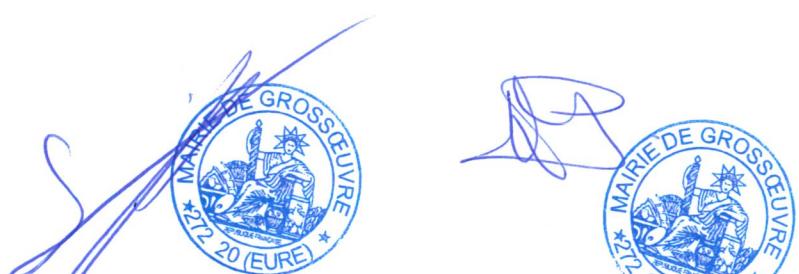
Sébastien UGGERI : Ok, merci François

François ROUSSARD : C'est en gros, car je n'ai pas tout le programme, avant, on nous le donnait arrivé là-bas, maintenant, il faut le télécharger chez soi.

Sébastien UGGERI : C'est comme pour tout, tout devient numérique.

Avez-vous d'autres questions que vous voulez qu'on aborde afin de clôturer ce conseil ?

L'ordre du jour étant épousé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 19H55.



Sébastien UGGERI,
1er Adjoint au Maire

Marianne MAILLARD
1ere Adjointe au Maire